

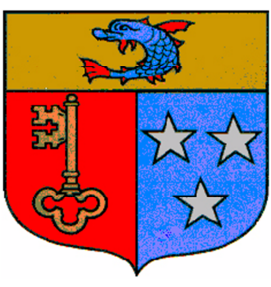
4.2.a Documents graphiques du règlement

Plan général, sur l'ensemble du territoire communal
Echelle 1/5000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification simplifiée n° 1
en date du 7 mai 2025.

Le Maire,

Christine SADIN



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

- | | |
|------------|---|
| Ua | Zone agglomérée dense du bourg |
| Ub | Zone bâtie de densité moyenne |
| Uc | Zone bâtie de faible densité |
| Ud | Zone urbaine à destination d'hébergement |
| Uh | Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant) |
| Ue | Zone d'équipement public |
| Uy | Zone industrielle du Parc de Chesnes |
| Uya | Zone industrielle liée à la gestion des déchets (exploitation en cours) |
| Uyd | Zone industrielle (secteur réaménagé du centre d'enfouissement) |
| Ux | Zone d'équipement public de la station d'épuration de Traffeyre |

ZONES URBAINES

- AU** Zone d'urbanisation future
- AUi** Zone à aménager à vocation d'activités artisanales

SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite) issu de la cartographie "Exposition au retrait-gonflement des sols argileux" de 2021 concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas.
1/5000, Alp'Géorisques, Août 2022

- | Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R) | | Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B) | |
|---|---|--|---|
| RI' | Risque d'inondations en pied de versant | BI1 | Risque d'inondations en pied de versant |
| RC | | BI2 | |
| RCn | Risque de crues des rivières | Bc2 | Risque de crues des rivières |
| RV2 | Risque de ravinements et ruissellements sur versant | Bv2 | Risque de ravinements et ruissellements sur versant |
| RG | Risque de glissements de terrain | Bg | Risque de glissements de terrain |

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES
cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Pipeline SPSE (PI1 et PI2)	Canal
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

-  SUP 1 (155 mètres)  SUP 1 (390 mètres)
 SUP 2 (15 mètres)  SUP 2 et SUP 3 (5 mètres)
 SUP 3 (10 mètres)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL
cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)

• Secteur de protection de captage

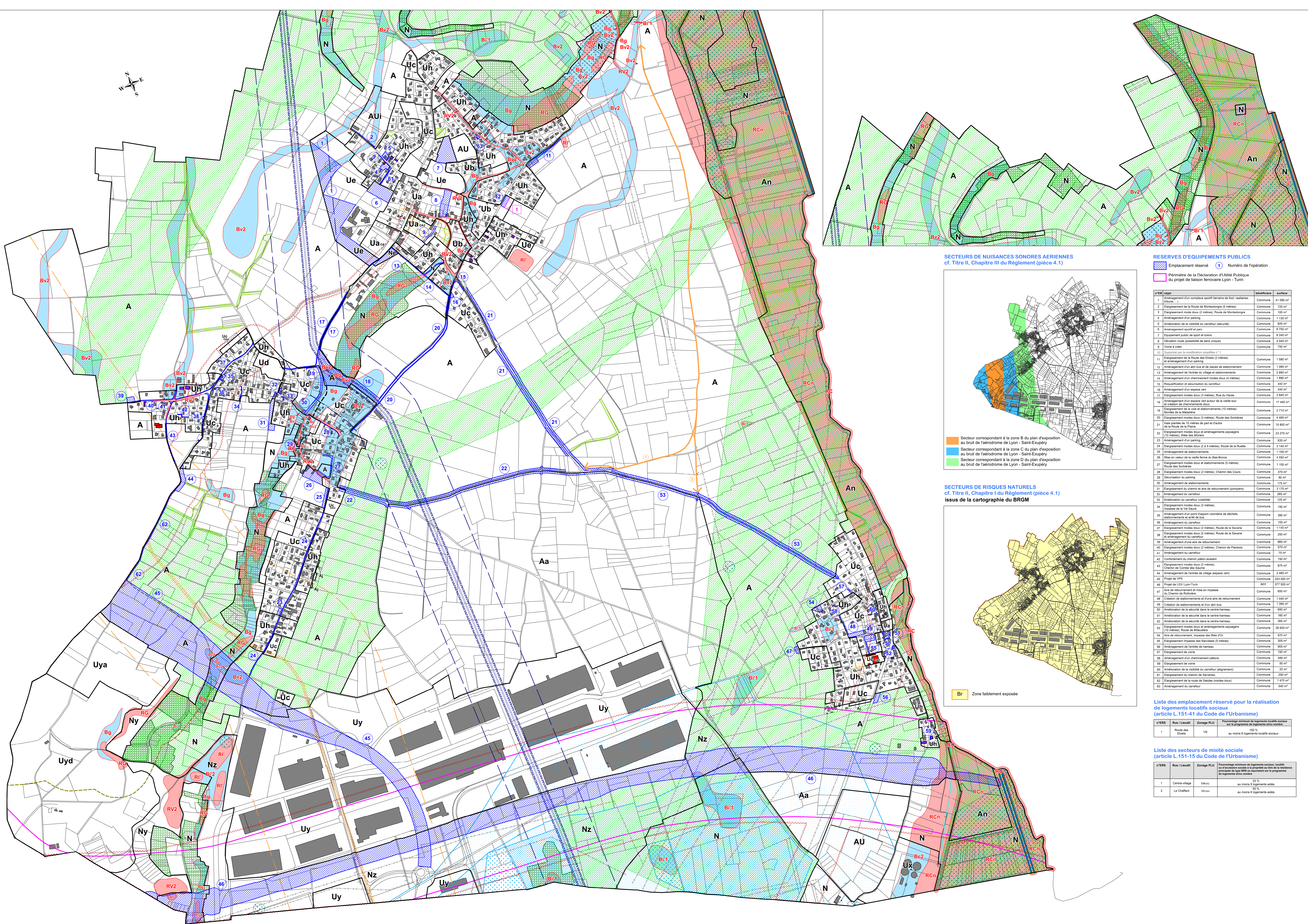
- | | | | |
|------------|---|---|---|
| P | (périmètre immédiat) |  | Elément Naturel Remarquable du Paysage |
| prA | Secteur de protection de captage
(périmètre rapproché) |  | Zh Zone humide |
| prB | |  | Co Corridor écologique |
| pr' | | | |
| pe | Secteur de protection de captage
(périmètre éloigné) |  | Zs ₁ Secteur d'intérêt scientifique |
| | |  | Zs ₂ Secteur d'intérêt scientifique ponctuel |

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

-  Secteur réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux
 Numéro de l'opération
-  Servitude de mixité sociale
 Numéro de l'opération
-  Zone non-aedificandi
 Recul des constructions
-  Bâtiment à démolir pour toute délivrance d'un permis de construire
 Changement de destination

AUTRES INFORMATIONS

- Lignes Haute-Tension
 Canalisation de gaz Etrez-Tersanne
 Pipeline SPSE (PL1 et PL2)
 Digue
- infrastructures de transports terrestres
 (se référer à l'arrêté préfectoral présenté
 en pièce annexe du PLU)



Liste des emplacement réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

n°ERS	Rue / Lieu dit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements locatifs sociaux sur le programme de logements et/ou nombre
1	Route des Etrats	Ub	100 % au moins 6 logements locatifs sociaux

Liste des secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

n°ERS	Rue / Lieu dit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements sociaux, locatifs ou d'accession sociale à la propriété au titre de la résidence principale de type BRS ou équivalent sur le programme de logements à titre onéreux
1	Centre-village	U8a2	25 % au moins 9 logements aidés
2	Le Chaffard	U9a5	50 % au moins 9 logements aidés

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

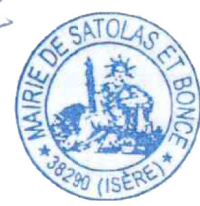
Commune de Satolas-et-Bonce

4.2.b Documents graphiques du règlement

Extrait centre-village
Echelle 1/2000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification simplifiée n° 1
en date du 7 mai 2025.

Le Maire,
Christine SADIN



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense du bourg
- Ub** Zone bâtie de densité moyenne
- Uc** Zone bâtie de faible densité
- Ud** Zone urbaine à destination d'hébergement
- Uh** Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)
- Ue** Zone d'équipement public
- Uy** Zone industrielle du Parc de Chesnes
- Uya** Zone industrielle liée à la gestion des déchets (exploitation en cours)
- Uyd** Zone industrielle (secteur réaménagé du centre d'enfouissement)
- Ux** Zone d'équipement public de la station d'épuration de Traffeyère

ZONES URBAINES

- AU** Zone d'urbanisation future
- AUI** Zone à aménager à vocation d'activités artisanales

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "B" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "Exposition au retrait-gonflement des sols argileux" de 2021 concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels - classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Août 2022

- R** Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- R'** Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)
- RC** Risque d'inondations en pied de versant
- RCn** Risque de crues des rivières
- RV** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- RVZ** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- RG** Risque de glissements de terrain
- B1'** Risque de crues des rivières
- B2'** Risque de crues des rivières
- Bv2** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- Bg** Risque de glissements de terrain

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Pipelines SPSE (P11 et P12)

- SUP 1** (155 mètres)
- SUP 2** (15 mètres)
- SUP 3** (10 mètres)
- SUP 1** (390 mètres)
- SUP 2** et **SUP 3** (5 mètres)

Canalisation de gaz Etrez-Tersanne

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)

- pi** Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- prA** Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- prB** Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- pr** Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)
- pe** Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)
- EBC** Espaces Boisés Classés
- EL** Élément Naturel Remarquable du Paysage
- Zh** Zone humide
- Co** Corridor écologique
- Zs** Secteur d'intérêt scientifique
- Zs*** Secteur d'intérêt scientifique ponctuel

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- S** Secteur réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux
- 1** Numéro de l'opération
- S** Servitude de mixité sociale
- 1** Numéro de l'opération
- V** Voie nouvelle (tracé de principe)
- 1** Variante 1
- 2** Variante 2
- Z** Zone non-aedificandi
- R** Recul des constructions
- B** Bâtiment à démolir pour toute délivrance d'un permis de construire
- C** Changement de destination

AUTRES INFORMATIONS

- L** Lignes Haute-Tension
- C** Canalisations de gaz Etrez-Tersanne
- P** Pipeline SPSE (PL1 et PL2)
- D** Dignes
- S** Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du PLU)

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- E** Emplacement réservé
- 1** Numéro de l'opération

Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison ferroviaire Lyon - Turin

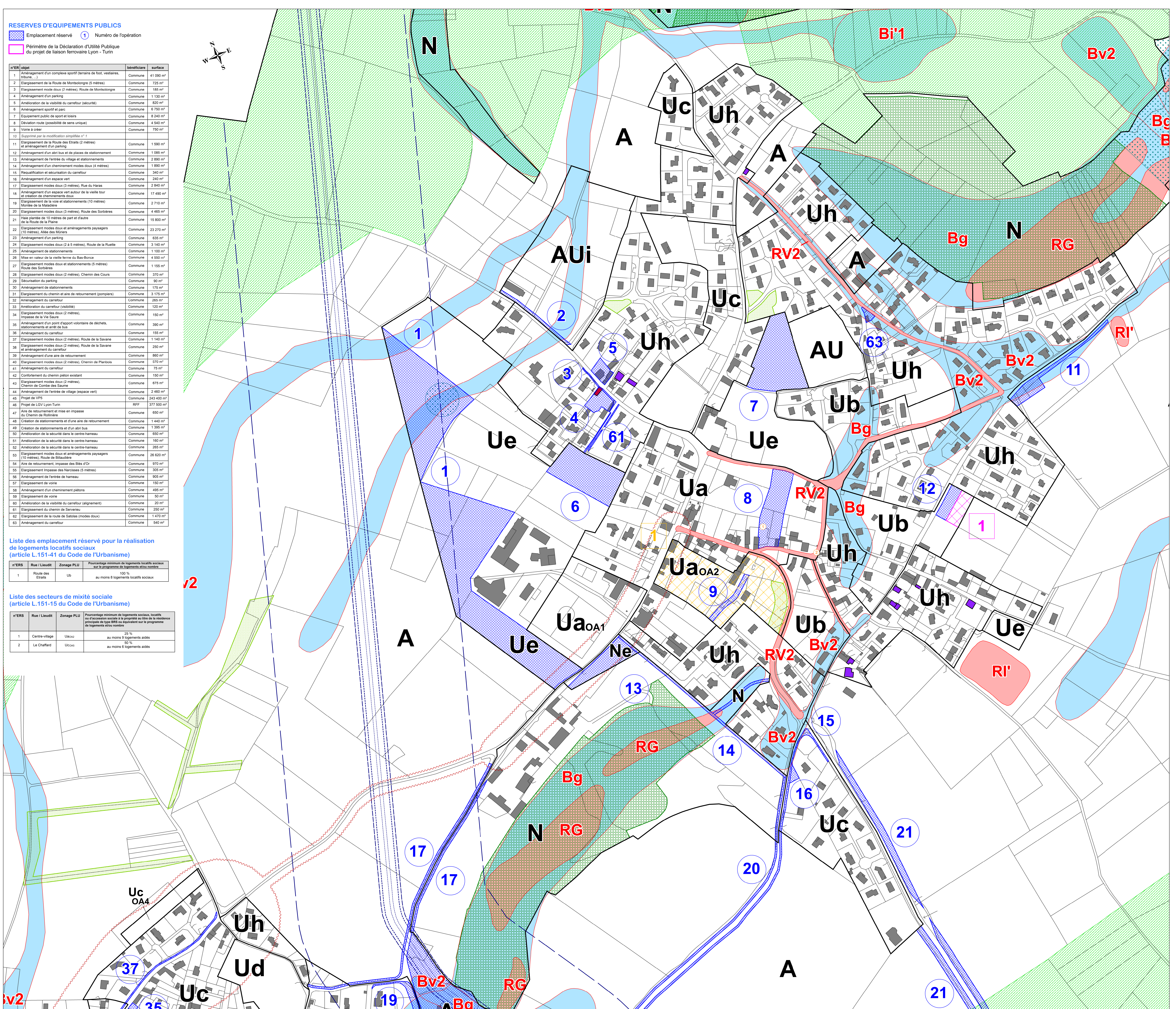
n°ER	objet	bénéficiaire	surface
1	Aménagement d'un complexe sportif (terrains de foot, vestiaires, tribunes...)	Commune	41 000 m²
2	Elargissement de la Route de Montsiongr (5 mètres)	Commune	725 m²
3	Elargissement mode doux (2 mètres), Route de Montsiongr	Commune	185 m²
4	Aménagement d'un parking	Commune	1 130 m²
5	Amélioration de la visibilité du carrefour (sécurité)	Commune	820 m²
6	Aménagement sportif et pays	Commune	6 700 m²
7	Équipement public de sport et loisirs	Commune	8 340 m²
8	Déviations routes (possibilité de sens unique)	Commune	4 540 m²
9	Voie à créer	Commune	750 m²
10	Supprimé par la modification simplifiée n° 1		
11	Elargissement de la Route des Elrais (2 mètres) et aménagement d'un parking	Commune	1 590 m²
12	Aménagement d'un abri bus et de places de stationnement	Commune	1 085 m²
13	Aménagement de l'entrée du village et stationnements	Commune	2 890 m²
14	Aménagement d'un chemin piéton mode doux (4 mètres)	Commune	1 890 m²
15	Raqualification et sécurisation du carrefour	Commune	340 m²
16	Aménagement d'un espace vert	Commune	240 m²
17	Elargissement mode doux (3 mètres), Route du Hameau	Commune	2 540 m²
18	Aménagement d'un espace vert autour de la vieille tour et création de cheminements doux	Commune	17 490 m²
19	Elargissement de la voirie et stationnements (10 mètres), Voies de la Maladière	Commune	2 710 m²
20	Elargissement mode doux (3 mètres), Route des Sorbiers	Commune	4 465 m²
21	Hauts plantés de 10 mètres de part et d'autre de la Route de la Plaine	Commune	15 800 m²
22	Elargissement mode doux et aménagements paysagers (10 mètres), Allée des Mûriers	Commune	23 270 m²
23	Aménagement d'un parking	Commune	635 m²
24	Elargissement mode doux (2 à 5 mètres), Route de la Ruette	Commune	3 140 m²
25	Aménagement de stationnements	Commune	1 100 m²
26	Mise en valeur de la vieille ferme du Bas-Bonce	Commune	4 660 m²
27	Elargissement mode doux et stationnements (5 mètres), Route des Sorbiers	Commune	1 155 m²
28	Elargissement mode doux (2 mètres), Chemin des Cours	Commune	370 m²
29	Sécurisation du parking	Commune	90 m²
30	Aménagement de stationnements	Commune	175 m²
31	Elargissement du chemin et aire de retournement (pompiers)	Commune	3 175 m²
32	Aménagement du carrefour	Commune	280 m²
33	Amélioration du carrefour (visibilité)	Commune	120 m²
34	Elargissement mode doux (2 mètres), Impasse de la Vie Savane	Commune	150 m²
35	Aménagement d'un point d'apport volontaire de déchets, stationnements et arrêt de bus	Commune	390 m²
36	Elargissement du carrefour	Commune	155 m²
37	Elargissement mode doux (2 mètres), Route de la Savane	Commune	1 140 m²
38	Elargissement mode doux (2 mètres), Route de la Savane et aménagement du carrefour	Commune	250 m²
39	Aménagement d'une aire de retournement	Commune	860 m²
40	Elargissement mode doux (2 mètres), Chemin de Planbois	Commune	570 m²
41	Aménagement du carrefour	Commune	75 m²
42	Confortement du chemin piéton existant	Commune	150 m²
43	Elargissement mode doux (2 mètres), Chemin de Contre des Saunes	Commune	675 m²
44	Aménagement de l'entrée de village (espace vert)	Commune	2 460 m²
45	Projet de VPS	Commune	243 400 m²
46	Projet de LGV Lyon-Turin	REF	377 500 m²
47	Aire de retournement et mise en impasse du Chemin de Sollière	Commune	660 m²
48	Création de stationnements et d'une aire de retournement	Commune	1 440 m²
49	Création de stationnements et d'un abri bus	Commune	1 385 m²
50	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	600 m²
51	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	160 m²
52	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	265 m²
53	Elargissement mode doux et aménagements paysagers (10 mètres), Route de Billaudière	Commune	28 620 m²
54	Aire de retournement, impasse des files d'Or	Commune	970 m²
55	Elargissement impasse des Narcisses (5 mètres)	Commune	305 m²
56	Aménagement de l'entrée de hameau	Commune	905 m²
57	Elargissement de voirie	Commune	150 m²
58	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	495 m²
59	Elargissement de voirie	Commune	50 m²
60	Amélioration de la visibilité du carrefour (alignement)	Commune	20 m²
61	Elargissement du chemin de Sorvenieu	Commune	250 m²
62	Elargissement de la route de Satolas (modes doux)	Commune	1 470 m²
63	Aménagement du carrefour	Commune	540 m²

Liste des emplacements réservés pour la réalisation de logements locatifs sociaux (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

n°ERS	Rue / Lieu-dit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements locatifs sociaux sur le programme de logements et/ou nombre
1	Route des Elrais	Ub	au moins 8 logements locatifs sociaux

Liste des secteurs de mixité sociale (article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

n°ERS	Rue / Lieu-dit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements sociaux, locatifs ou d'équipement social à la propriété au titre de la réserve principale de type BRS ou équivalent sur le programme de logements et/ou nombre
1	Centre-village	Uc0a2	25 %
2	Le Chaffard	Uc0a1	au moins 6 logements aidés



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de

Satolas-et-Bonce

4.2.c Documents graphiques du règlement

Extrait le Haut-Bonce, le Bas-Bonce et la Ruette

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la modification simplifiée n°1 en date du 7 mai 2025.

Le Maire,
Christine SADIN



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

Ua

Zone agglomérée dense du bourg

Ub

Zone bâtie de densité moyenne

Uc

Zone bâtie de faible densité

Ud

Zone urbaine à destination d'hébergement

Uh

Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)

Ue

Zone d'équipement public

Uy

Zone industrielle du Parc de Chesnes

Uya

Zone industrielle liée à la gestion des déchets (exploitation en cours)

Uyd

Zone industrielle (secteur réaménagement du centre d'enfouissement)

Ux

Zone d'équipement public de la station d'épuration de Traffeyère

OA

Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

A

Zone agricole

Aa

Zone agricole stricte (nouvelle construction interdite)

An

Zone agricole à enjeux naturels et paysagers

Aj

Secteur de jardin

LES ZONES AGRICOLES

(ne constituant pas de STECAL)

A

Zone agricole

Aa

Zone agricole stricte (nouvelle construction interdite)

An

Zone agricole à enjeux naturels et paysagers

Aj

Secteur de jardin

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

(ne constituant pas de STECAL)

N

Zone naturelle et forestière

Ne

Zone naturelle d'équipement public de sports et loisirs

Ny

Zone naturelle correspondant aux secteurs du site d'enfouissement de déchets et à ses bassins de rétention

Nz

Zone naturelle correspondant aux espaces verts du Parc de Chesnes

LES ZONES URBAINES

(ne constituant pas de STECAL)

AU

Zone d'urbanisation future

AUI

Zone à aménager à vocation d'activités artisanales

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "Exposition au retrait-gonflement des sols argileux" de 2021 concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/50000, Alp-Georisques, Août 2022

R

Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)

R'

Risque d'inondations en pied de versant

RC

Risque de crues des rivières

RV2

Risque de ruissellements et ruisselements sur versant

RG

Risque de glissements de terrain

B

Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)

B'1

Risque d'inondations en pied de versant

B'2

Risque de crues des rivières

Bv2

Risque de ruissellements et ruisselements sur versant

Bg

Risque de glissements de terrain

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Pipelines SPSE (P11 et P12)

SUP 1 (155 mètres)

SUP 2 (15 mètres)

SUP 3 (10 mètres)

Canalisation de gaz Etrez-Tersanne

SUP 1 (390 mètres)

SUP 2 et SUP 3 (5 mètres)

Secteur de servitude d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société SUEZ RV CENTRE EST

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)

P

Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)

prA

Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)

prB

Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)

pr

Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)

pe

Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)

Espaces Boisés Classés

Elément Naturel Remarquable du Paysage

Zh

Zone humide

C6

Corridor écologique

Zs

Secteur d'intérêt scientifique

Zs

Secteur d'intérêt scientifique ponctuel

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

S

Secteur réservé pour la réalisation de logements locaux sociaux

1

Numéro de l'opération

S

Servitude de mixité sociale

1

Numéro de l'opération

Voie nouvelle (tracé de principe)

Variante 1

Variante 2

Zone non-aedificandi

Recul des constructions

Bâtiment à démolir pour toute délivrance d'un permis de construire

Changement de destination

AUTRES INFORMATIONS

Lignes Haute-Tension

Canalisation de gaz Etrez-Tersanne

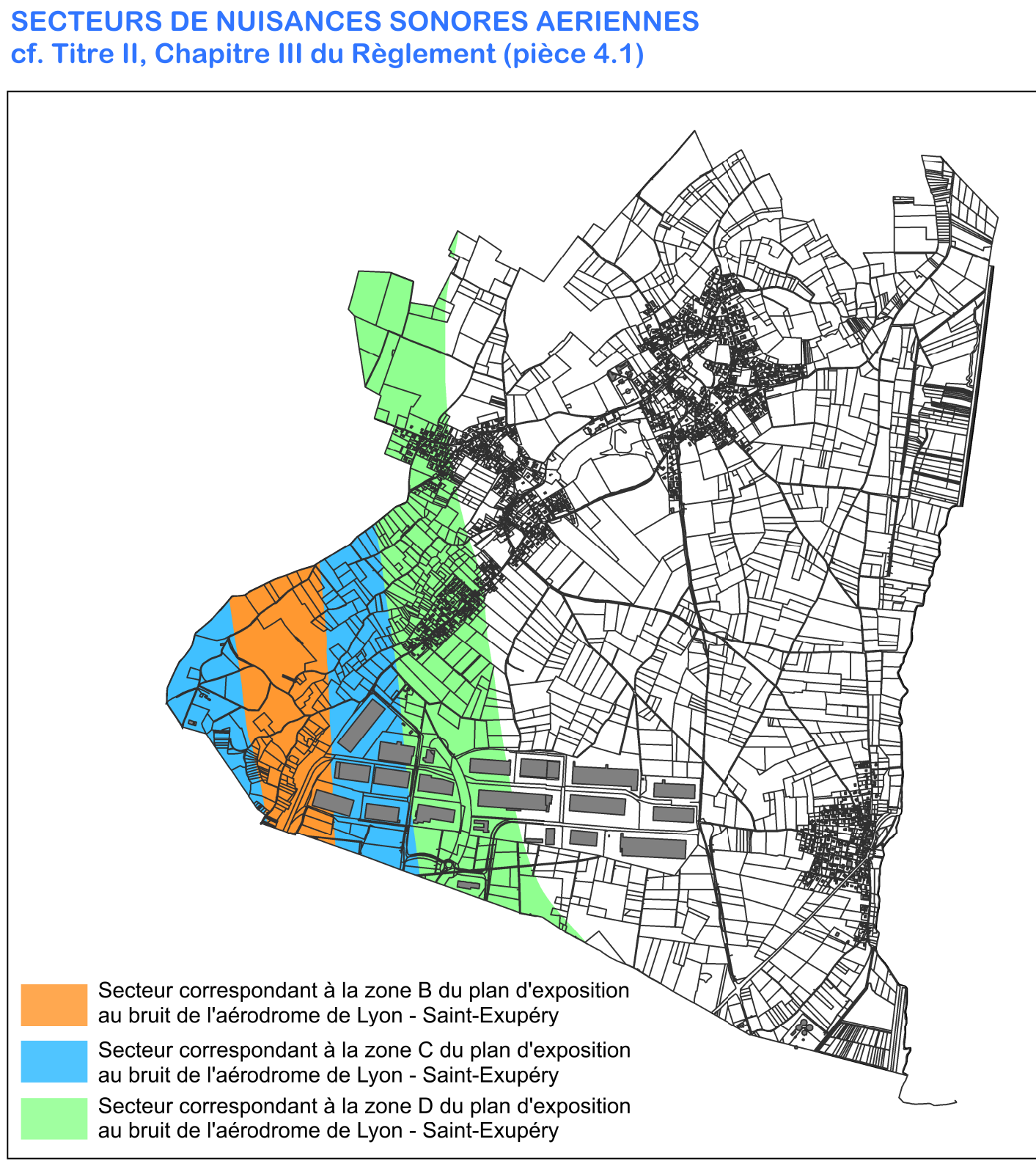
Pipeline SPSE (PL1 et PL2)

Digues

Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du PLU)

SECTEURS DE NUISANCES SONORES AERIENNES

cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)



Orange : Secteur correspondant à la zone B du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

Blue : Secteur correspondant à la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

Green : Secteur correspondant à la zone D du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS		
	Emplacement réservé	1 Numéro de l'opération
	Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison ferroviaire Lyon - Turin	

n°ER	objet	bénéficiaire	surface
1	Aménagement d'un complexe sportif (terrains de foot, vestiaires, bureau...)	Commune	41 090 m²
2	Elargissement de la Route de Montolongre (5 mètres)	Commune	725 m²
3	Elargissement mode doux (2 mètres), Route de Montolongre	Commune	185 m²
4	Aménagement d'un parking	Commune	1 130 m²
5	Amélioration de la visibilité du carrefour (sécurité)	Commune	820 m²
6	Aménagement sportif et parc	Commune	6 750 m²
7	Équipement public de sport et loisirs	Commune	8 340 m²
8	Déviator route (possibilité de sens unique)	Commune	4 540 m²
9	Voie à créer	Commune	750 m²
10	Supprimé par la modification simplifiée n°1		
11	Elargissement de la Route des Elrats (2 mètres) et aménagement d'un parking	Commune	1 590 m²
12	Aménagement d'un abri bus et de places de stationnement	Commune	1 085 m²
13	Aménagement de l'entrée du village et stationnements	Commune	2 890 m²
14	Aménagement d'un cheminement modes doux (4 mètres)	Commune	1 890 m²
15	Requalification et sécurisation du carrefour	Commune	340 m²
16	Aménagement d'un espace vert	Commune	240 m²
17	Elargissement modes doux (3 mètres), Rue du Mare	Commune	2 340 m²
18	Aménagement d'un espace vert autour de la vieille tour et création de cheminements doux	Commune	17 499 m²
19	Elargissement de la voie et stationnements (10 mètres) Montée de la Maladière	Commune	2 710 m²
20	Elargissement modes doux (3 mètres), Route des Sorbières	Commune	4 485 m²
21	Haut plantée de 10 mètres de part et d'autre de la Route de la Plaine	Commune	15 800 m²
22	Elargissement modes doux et aménagements paysagers (10 mètres), Allée des Mûriers	Commune	23 270 m²
23	Aménagement d'un parking	Commune	635 m²
24	Elargissement modes doux (2 à 5 mètres), Route de la Ruette	Commune	3 140 m²
25	Aménagement de stationnements	Commune	1 100 m²
26	Mise en valeur de la vieille ferme du Bas-Bonce	Commune	4 550 m²
27	Elargissement modes doux et stationnements (5 mètres) Route des Sorbières	Commune	1 155 m²
28	Elargissement modes doux (2 mètres), Chemin des Cours	Commune	370 m²
29	Sécurisation du parking	Commune	90 m²
30	Aménagement de stationnements	Commune	175 m²
31	Elargissement du chemin et aire de retournement (pompiers)	Commune	3 175 m²
32	Aménagement du carrefour	Commune	265 m²
33	Amélioration du carrefour (visibilité)	Commune	120 m²
34	Elargissement modes doux (2 mètres), Impasse de la Vie Saun	Commune	150 m²
35	Aménagement d'un point d'apport volontaire de déchets, stationnements et arrêt de bus	Commune	390 m²
36	Aménagement du carrefour	Commune	155 m²
37	Elargissement modes doux (2 mètres), Route de la Savane	Commune	1 140 m²
38	Elargissement modes doux (2 mètres), Route de la Savane et aménagement du carrefour	Commune	250 m²
39	Aménagement d'une aire de retournement	Commune	860 m²
40	Elargissement modes doux (2 mètres), Chemin de Planbois	Commune	570 m²
41	Aménagement du carrefour	Commune	75 m²
42	Confortement du chemin piéton existant	Commune	150 m²
43	Elargissement modes doux (2 mètres), Chemin de Combe des Saunes	Commune	675 m²
44	Aménagement de l'entrée de village (espace vert)	Commune	2 460 m²
45	Projet de VPS	Commune	243 400 m²
46	Projet de LGV Lyon-Turin	RFF	377 900 m²
47	Aire de retournement et mise en impasse du Chemin de Rollières	Commune	650 m²
48	Création de stationnements et d'une aire de retournement	Commune	1 440 m²
49	Création de stationnements et d'un abri bus	Commune	1 395 m²
50	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	650 m²
51	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	160 m²
52	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	265 m²
53	Elargissement modes doux et aménagements paysagers (10 mètres), Route de Billaudière	Commune	26 620 m²
54	Aire de retournement, impasse des Billes d'Or	Commune	970 m²
55	Elargissement Impasse des Narcisses (5 mètres)	Commune	305 m²
56	Aménagement de l'entrée de hameau	Commune	905 m²
57	Elargissement de voie	Commune	150 m²
58	Aménagement d'un cheminement piétons	Commune	495 m²
59	Elargissement de voie	Commune	50 m²
60	Amélioration de la visibilité du carrefour (alignement)	Commune	20 m²
61	Elargissement du chemin de Serveney	Commune	250 m²
62	Elargissement de la route de Satolas (modes doux)	Commune	1 470 m²
63	Aménagement du carrefour	Commune	540 m²

n°ERS	Rue / Lieu-dit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements locaux sociaux sur le programme de logements à leur nombre
1	Route des Elrats	Ub	100 % au moins 8 logements locaux sociaux

n°ERS	Rue / Lieu-dit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements locaux sociaux, locaux ou d'habitat social à la portée de la population principale de type BRS ou équivalent sur le programme de logements à leur nombre
1	Centre-village	Uba2	25 % au moins 9 logements aidés
2	Le Chaffard	Uba3	50 % au moins 6 logements aidés

n°ERS	Rue / Lieu-dit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements locaux sociaux, locaux ou d'habitat social à la portée de la population principale de type BRS ou équivalent sur le programme de logements à leur nombre
1	Centre-village	Uba2	25 % au moins 9 logements aidés
2	Le Chaffard	Uba3	50 % au moins 6 logements aidés

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
Satolas-et-Bonce

4.2.d Documents graphiques du règlement

Extrait le Chaffard
Echelle 1/2000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification simplifiée n° 1
en date du 7 mai 2025.

Le Maire,
Christine SADIN



LES ZONES ET LES SECTEURS

ZONES URBAINES

Ua	Zone agglomérée dense du bourg
Ub	Zone bâtie de densité moyenne
Uc	Zone bâtie de faible densité
Ud	Zone urbaine à destination d'hébergement
Uh	Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)
Ue	Zone d'équipement public
Uy	Zone industrielle du Parc de Chesnes
Uya	Zone industrielle liée à la gestion des déchets (exploitation en cours)
Uyd	Zone industrielle (secteur réaménagé du centre d'enfouissement)
Ux	Zone d'équipement public de la station d'épuration de Traffeyère

ZONES URBAINES

AU	Zone d'urbanisation future
AUi	Zone à aménager à vocation d'activités artisanales

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "Exposition au retrait-gonflement des sols argileux" de 2021 concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp Géorisques, Août 2022

Ri	Risque d'inondations en pied de versant	Bi'1	Risque d'inondations en pied de versant
RC	Risque de crues des rivières	Bc2	Risque de crues des rivières
RCn	Risque de ravinements et ruissellements sur versant	Bv2	Risque de ravinements et ruissellements sur versant
RV2	Risque de ravinements et ruissellements sur versant	Bg	Risque de glissements de terrain
RG	Risque de glissements de terrain		

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Pipelines SPSE (P1 et P2)

SUP 1 (155 mètres)	SUP 1 (390 mètres)
SUP 2 (15 mètres)	SUP 2 et SUP 3 (5 mètres)
SUP 3 (10 mètres)	
	Secteur de servitude d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société SUEZ RV CENTRE EST

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)

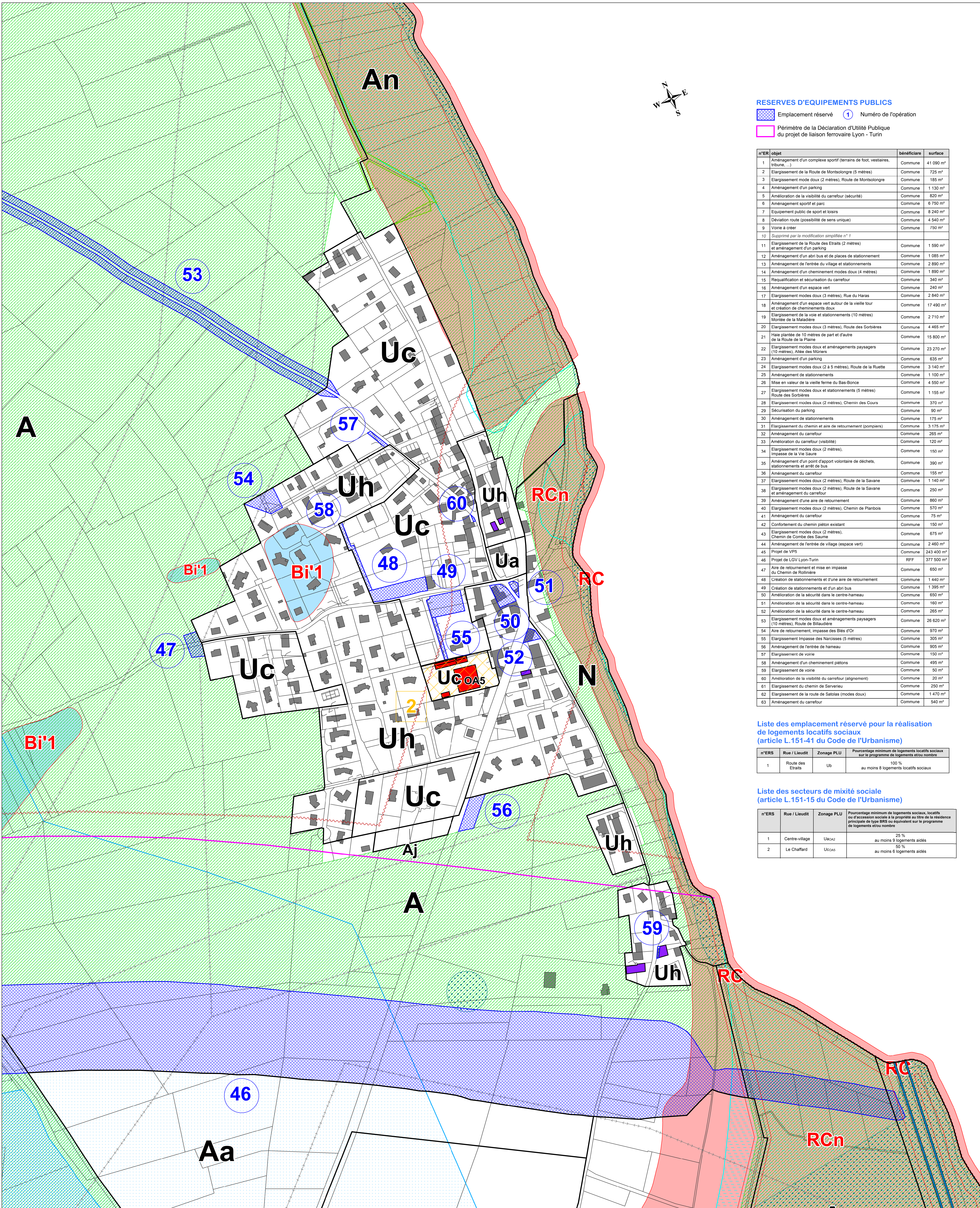
prA	Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)	Es	Espaces Boisés Classés
prB	Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)	El	Élément Naturel Remarquable du Paysage
pr	Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)	Zh	Zone humide
pe	Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)	Co	Corridor écologique
		Zs	Secteur d'intérêt scientifique
		Zs	Secteur d'intérêt scientifique ponctuel

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

1	Secteur réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux	Zone non-aedificandi
1	Numéro de l'opération	Recul des constructions
1	Servitude de mixité sociale	Bâtiment à démolir pour toute délivrance d'un permis de construire
1	Numéro de l'opération	Changement de destination
1	Voie nouvelle (tracé de principe)	
1	Variante 1	
1	Variante 2	

AUTRES INFORMATIONS

Lignes Haute-Tension	Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présent en pièce annexe du PLU)
Canalisation de gaz Etrez-Tersanne	Digues
Pipeline SPSE (PL1 et PL2)	



RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Emplacement réservé ① Numéro de l'opération

Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison ferroviaire Lyon - Turin

n°ER	objet	bénéficiaire	surface
1	Aménagement d'un complexe sportif (terrains de foot, vestiaires, tribune, ...)	Commune	41 090 m²
2	Élargissement de la Route de Montsolongre (5 mètres)	Commune	725 m²
3	Élargissement mode doux (2 mètres), Route de Montsolongre	Commune	185 m²
4	Aménagement d'un parking	Commune	1 130 m²
5	Amélioration de la visibilité du carrefour (sécurité)	Commune	820 m²
6	Aménagement sportif et parc	Commune	6 750 m²
7	Équipement public de sport et loisirs	Commune	8 240 m²
8	Déviaton route (possibilité de sens unique)	Commune	4 540 m²
9	Voie à créer	Commune	750 m²
10	Supprimé par la modification simplifiée n° 1		
11	Élargissement de la Route des Etails (2 mètres) et aménagement d'un parking	Commune	1 590 m²
12	Aménagement d'un abri bus et de places de stationnement	Commune	1 085 m²
13	Aménagement de l'entrée du village et stationnements	Commune	2 890 m²
14	Aménagement d'un cheminement modes doux (4 mètres)	Commune	1 890 m²
15	Requalification et sécurisation du carrefour	Commune	340 m²
16	Aménagement d'un espace vert	Commune	240 m²
17	Élargissement modes doux (3 mètres), Rue du Haras	Commune	2 840 m²
18	Aménagement d'un espace vert autour de la vieille tour et création de cheminements doux	Commune	17 490 m²
19	Élargissement de la voie et stationnements (10 mètres) Montée de la Maladière	Commune	2 710 m²
20	Élargissement modes doux (3 mètres), Route des Sorbières	Commune	4 465 m²
21	Halle plantée de 10 mètres de part et d'autre de la Route de la Plaine	Commune	15 800 m²
22	Élargissement modes doux et aménagements paysagers (10 mètres), Allée des Mûriers	Commune	23 270 m²
23	Aménagement d'un parking	Commune	635 m²
24	Élargissement modes doux (2 à 5 mètres), Route de la Ruette	Commune	3 140 m²
25	Aménagement de stationnements	Commune	1 100 m²
26	Mise en valeur de la vieille ferme du Bas-Bonce	Commune	4 550 m²
27	Élargissement modes doux et stationnements (5 mètres) Route des Sorbières	Commune	1 155 m²
28	Élargissement modes doux (2 mètres), Chemin des Cours	Commune	370 m²
29	Sécurisation du parking	Commune	90 m²
30	Aménagement de stationnements	Commune	175 m²
31	Élargissement du chemin et aire de retournement (pompiers)	Commune	3 175 m²
32	Aménagement du carrefour	Commune	265 m²
33	Amélioration du carrefour (visibilité)	Commune	120 m²
34	Élargissement modes doux (2 mètres), Impasse de la Vie Saure	Commune	150 m²
35	Aménagement du carrefour	Commune	390 m²
36	Aménagement du carrefour	Commune	155 m²
37	Élargissement modes doux (2 mètres), Route de la Savane	Commune	1 140 m²
38	Élargissement modes doux (2 mètres), Route de la Savane et aménagement du carrefour	Commune	250 m²
39	Aménagement d'une aire de retournement	Commune	860 m²
40	Élargissement modes doux (2 mètres), Chemin de Planbois	Commune	570 m²
41	Aménagement du carrefour	Commune	75 m²
42	Confortement du chemin piéton existant	Commune	150 m²
43	Élargissement modes doux (2 mètres), Chemin de Combe des Saumes	Commune	675 m²
44	Aménagement de l'entrée de village (espace vert)	Commune	2 460 m²
45	Projet de VPS	Commune	243 400 m²
46	Projet de LGV Lyon-Turin	RFF	377 500 m²
47	Aire de retournement et mise en impasse du Chemin de Rollière	Commune	650 m²
48	Création de stationnements et d'une aire de retournement	Commune	1 440 m²
49	Création de stationnements et d'un abri bus	Commune	1 395 m²
50	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	650 m²
51	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	160 m²
52	Amélioration de la sécurité dans le centre-hameau	Commune	265 m²
53	Élargissement modes doux et aménagements paysagers (10 mètres), Route de Billaudière	Commune	26 620 m²
54	Aire de retournement, Impasse des Blés d'Or	Commune	970 m²
55	Élargissement Impasse des Narcoises (5 mètres)	Commune	305 m²
56	Aménagement de l'entrée de hameau	Commune	905 m²
57	Élargissement de voie	Commune	150 m²
58	Aménagement d'un cheminement piétons	Commune	495 m²
59	Élargissement de voie	Commune	50 m²
60	Amélioration de la visibilité du carrefour (alignement)	Commune	20 m²
61	Élargissement du chemin de Servereu	Commune	250 m²
62	Élargissement de la route de Satolas (modes doux)	Commune	1 470 m²
63	Aménagement du carrefour	Commune	540 m²

Liste des emplacement réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

n°ERS	Rue / Lieudit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements locatifs sociaux sur le programme de logements et/ou nombre
1	Route des Etails	Ub	100 % au moins 8 logements locatifs sociaux

Liste des secteurs de mixité sociale (article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

n°ERS	Rue / Lieudit	Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements sociaux, locatifs ou d'accession sociale à la propriété au titre de la résidence principale de type BRS ou équivalent sur le programme de logements et/ou nombre
1	Centre-village	Ua0a2	25 % au moins 9 logements aidés
2	Le Chaffard	Uc0a5	50 % au moins 6 logements aidés